Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB202609099-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 10.09.2026 **Affichage** : 10.09.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 17 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 20

Votes
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : LESENECHAL Maurice (arrivé à 20h45), GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), TOUCHEFEU Sandrine (pouvoir à Mme PRODHOMME), GUILLERY Emmanuelle (pouvoir à M. CHEREL), BUCCO Mattéo, MAGNET Aurore.

Secrétaire de séance : Mme Angélique HIGUINEN.

N°2026-09-099 CONTRAT DE LOCATION DU STUDIO AU 1 RUE DE CIMETTE

Le Maire informe que les travaux du logement situé au 1 rue de Cimette sont achevés.

Pour permettre la location du logement à une apprentie, il y a lieu d'établir un contrat de location du 07 septembre au 31 octobre 2026 dans l'attente de la signature du conventionnement avec la C.A.F.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le **logement T1**, au 1 rue de Cimette, à Madame Clara IHUEL pour un loyer mensuel de **188,00 €,**
- AUTORISE le Maire à réaliser avec la locataire entrante l'état des lieux,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de location établi avec la locataire à compter du 7 septembre 2026,
- AUTORISE le Maire à encaisser le dépôt de garantie de **188,00 €.**

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 17 septembre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
Mme Angélique HIGUINEN.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.